

La Lettre de l'OPMA

Observatoire des pratiques de
la montagne et de l'alpinisme

n°32 - Mai 2013

Sommaire :

p 1 : édito

p 2 à 3 : fréquentation de la
haute montagne et régulation : exemple du Mont
Blanc

p 3 à 5 : fréquentation...surfré-
quentation

p 6 à 8 : régulations ou pas

Éditorial

Les dramatiques accidents de l'été et de l'automne 2012, depuis le nombre particulièrement élevé de morts dans des avalanches au cours de ce dernier hiver ont ramené l'attention sur les dangers de la haute montagne pour les alpinistes, et la question de la sécurité dans toutes les pratiques sportives de la montagne. Cette Lettre de l'OPMA présente le travail de réflexion en cours sur ces questions.

Le Mont Blanc constitue un cas exemplaire : il rassemble sur ses différentes voies d'accès tous les problèmes liés à la grande fréquentation d'un sommet de haute altitude. La complexité du « problème Mont Blanc » est telle qu'il est impossible de l'appréhender en isolant les uns des autres des sous-problèmes. L'interdépendance entre les enjeux (en termes d'accidentologie, d'économie, d'environnement, etc.) et les acteurs impliqués (pouvoirs publics, fédérations, guides, pratiquants amateurs, gardiens de refuges, etc.) appelle au contraire une lecture globale. La mise en place récente de plusieurs groupes de travail (Comité de pilotage du nouveau refuge du Goûter, Groupes de travail de la Coordination Montagne) va d'ailleurs dans ce sens.

Les réponses ne seront pertinentes que si le problème est considéré en lien avec les évolutions socio-culturelles récentes. À cet égard, il importe d'intégrer à l'analyse de la situation, la dimension internationale du Mont Blanc et sa place dans un contexte de marchandisation accrue. On ne peut plus le voir comme le sommet de telle ou telle commune, de tel ou tel groupement professionnel ou club. Le « problème Mont Blanc » ne pourra être résolu qu'en dépassant les intérêts particuliers et les rivalités locales, et donc en prenant en considération tous les acteurs qui y ont un rôle, ceci dans le respect de leurs contraintes respectives.

B. Amy

Membres de l'OPMA :

(après renouvellement en mai 2012)

- Olivier ALEXANDRE
- Bernard AMY (Président)
- Jérôme BLANC-GRAS
- Hervé BODEAU
- Philippe DESCAMPS
- Georges ELZIERE
- Olivier HOIBIAN
- Étienne JAILLARD
- Paul KELLER
- Rozenn MARTINOIA (Secrétaire)
- Niels MARTIN
- Jean-Pierre NICOLLET
- Bruno PELLICIER
- Gilles ROTILLON
- Nicolas SAVELLI
- François VALLA (Trésorier)
- Henri BALMAIN (Conseiller juridique)

Correspondants :

- Robert PARAGOT
- Jean-Pierre FEUVRIER
- Bernard VARTANIAN
- Gérard CRETON
- Michel ECHEVIN
- Erik DECAMP
- Christian TROMMSDORFF
- Claude JACCOUX
- Denis GONZALEZ
- Frédi MEIGNAN

DIFFUSION de la Lettre de l'OPMA

Seuls les abonnés à jour reçoivent l'exemplaire papier de la Lettre de l'OPMA. Nous leur savons gré de s'acquitter d'un abonnement qui contribue à faire vivre l'OPMA- et souhaitons que d'autres lecteurs en fassent autant !

Les personnes et les institutions désirant recevoir la Lettre par internet, sont invitées à s'inscrire sur la liste de diffusion auprès de michel.echevin@wanadoo.fr

Abonnement : 20 euros

OPMA : Maison de la Montagne, 3 rue Raoul Blanchard, 38000 Grenoble

1. Introduction : Les facteurs de risque en haute montagne.

Le débat commencé au cours de l'été 2012 à propos de l'accident du Mont Maudit puis de celui du Manaslu s'inscrit dans la suite des réflexions de l'OPMA sur la place du principe de précaution dans les activités de haute montagne.

Les discussions, inévitablement prises entre passion et raison, qu'ont suscitées l'accident et les premières réactions officielles ont montré les difficultés d'en parler en toute objectivité. Pour analyser ce qui s'est passé, puis pour tenter de comprendre comment on en est arrivé là et d'en tirer les leçons nécessaires, il faut veiller à ne pas susciter un sentiment de stigmatisation chez les professionnels engagés sur le terrain après les accidents. Les institutions de l'alpinisme amateur et de l'alpinisme professionnel ont intérêt à communiquer.

Sans doute faut-il recueillir des témoignages à chaud auprès des rescapés et des sauveteurs. Mais il faut aussi tenir compte de leur état de choc, et savoir que la remise en question des premières réactions officielles est perçue sur le terrain comme l'affichage de certitudes déconnectées des conditions réelles.

Sur le terrain, les choses sont toujours un peu moins simples. Il est souvent difficile de voir que les conditions ont changé. La situation est presque toujours multi-risques, et une alerte sérac peut par exemple masquer l'alerte avalanche. Quant aux décisions absurdes, elles se révèlent telles après coup seulement.

Les accidents du Mont Maudit et du Manaslu ont mis en lumière quelques facteurs de faute. Il importe de les analyser et d'en tirer des enseignements, tout en ayant conscience que le passage d'un enseignement à son appropriation par chacun est un processus long que seul permettent l'expérience et la raison.

Parmi ces facteurs de faute, on peut souligner les suivants :

- **L'effet de groupe** : celui-ci se traduit par une sorte de dilution de l'attention entre tous les acteurs présents. Chacun s'engage dans un passage dangereux parce que les autres s'y engagent. Et si parmi ces autres se trouvent quelques professionnels ou spécialistes connus, la tendance est de leur faire confiance et de se dispenser d'analyser soi-même la situation. On entre ainsi dans la dangereuse spirale des « décisions absurdes » bien analysées par le sociologue Christian Morel (*Les Décisions absurdes : Sociologie des erreurs radicales et persistantes*, Gallimard 2002) : « Il s'agit d'un enchaînement fatal de causes et de conséquences qui finit par échapper à tout le monde. On est plusieurs à réfléchir au problème qui se pose, mais on se comprend mal. Ceux qui avaient émis une objection pensaient avoir été entendus. Ils n'osent pas se répéter devant un supérieur, et alors tout dérape.

« [...] Plus un groupe est nombreux, plus sa décision finale risque de n'avoir été désirée... par aucun des participants.

Car toutes sortes de biais se manifestent. Il y a la tendance naturelle à la conformité ; les suppositions silencieuses (on croit deviner l'avis des autres) ; l'alignement sur un leader qui semble s'imposer. Il faut mentionner aussi la très dangereuse « destinationite » : plus on est proche du but, plus on prend de risques pour l'atteindre à tout prix, au lieu de rebrousser chemin – ce qui est absurde, car le danger resterait le même. »

- **La force de l'habitude**. On suit un itinéraire ou on installe un camp d'altitude à un endroit parce que depuis toujours l'habitude a été prise de faire ainsi. Cette force de l'habitude évacue l'analyse des dangers potentiels et renforce la difficulté à s'apercevoir que les conditions ont peut-être changé.

- **La catégorisation des situations en haute montagne**. Depuis quelques années, les nouvelles formes de l'alpinisme ont eu tendance à brouiller les catégories des différentes pratiques telles qu'elles étaient définies par l'alpinisme classique. Le ski de printemps est devenu le ski de randonnée ou ski alpinisme en toute saison. Compte tenu de l'évolution technique des outils de l'alpiniste et des changements dans les conditions d'enneigement de la montagne en été, les ascensions hivernales des faces nord sont aujourd'hui plus faciles que les ascensions estivales. Dans les faces rocheuses en haute altitude se mêlent des itinéraires d'escalade moderne et d'escalade traditionnelles.

Cependant, cette hybridation des pratiques sportives ne s'accompagne pas d'une hybridation des règles de sécurité. Le débat a bien montré que dans le cas de l'avalanche du Mont Maudit, tous les facteurs de risque identifiés par les méthodes enseignées dans le cadre du ski de randonnée étaient réunies. Et ceux qui se sont fait prendre sous cette avalanche connaissaient les méthodes en question. Mais ces dernières sont mentalement associées à la période hivernale. L'été a fait disparaître des esprits ces règles pourtant usitées l'hiver.

- **Les illusions des méthodes scientifiques**. Ces méthodes sont nécessaires, mais sont loin d'être suffisantes. Christian Morel (*op.cit.*) souligne que « le monde, la nature sont par essence indéterminés, tout comme le comportement humain [...]. On feint de croire que la multiplication des paramètres, mesurés de façon de plus en plus précise, éclairera toutes les situations périlleuses, et dictera la bonne conduite. Or cela ne marche pas, et les excès de la croyance dans la rationalité se traduisent par de terribles effets négatifs [...]. C'est le cas par exemple de l'évitement des avalanches en haute montagne : on ne saurait s'en remettre à une mesure fine des paramètres de la couverture neigeuse. »

- **La difficulté de l'évaluation du risque**. En montagne comme dans l'industrie ou la vie en société, l'évaluation de la vulnérabilité des territoires ou des situations repose encore trop souvent sur une évaluation de la probabilité

des risques. Les dernières grandes catastrophes, telles que la centrale nucléaire de Fukushima, ont montré qu'il faudrait plutôt établir un classement des risques par importance des conséquences (vulnérabilité) et non par probabilités de survenue (aléa). Dans un processus de décision, un risque de faible probabilité avec des conséquences très importantes doit l'emporter sur des risques plus probables mais de peu de conséquences.

- **Le sentiment d'obligation de résultat**. L'investissement en termes de temps, d'effort et d'argent, que ces ascensions impliquent accroissent la difficulté à renoncer. En même temps, la notoriété de certains sommets, tels le Mont Blanc ou le Manaslu, suscite un engouement qui augmente la fréquentation. Or, un « surcroît de présence humaine en terrain imprévisible favorise une accidentologie de masse ». Dans le cas particulier du Manaslu, l'affluence était également en partie due au fait que la Chine avait fermé les classiques 8000 tibétains plus accessibles.

Cette analyse des différents facteurs qui ont conduit aux drames du Mont Maudit et du Manaslu permet d'identifier trois questions principales :

- la question très générale de la prise de décision en situation d'urgence,
- celle de la formation des guides,
- celle plus particulière posée par la fréquentation du Mont Blanc et la pression qu'elle exerce.

Ces trois questions méritent d'être examinées avec attention. Mais le problème du Mont Blanc est sans doute celui qu'il faut étudier en premier, et d'abord parce qu'il rassemble presque tous les facteurs de risque que nous avons analysés.

Le Mont Blanc constitue à la fois un paradoxe et un malentendu. Sa réputation en fait le sommet le plus convoité, alors même que toutes les voies qui mènent à son sommet constituent des courses de haute montagne. Elles relèvent certes de l'alpinisme techniquement facile, mais n'en restent pas moins des entreprises à risques. Le malentendu est tel qu'une partie non négligeable de ceux qui tentent le sommet sont d'une incompetence technique et d'un manque d'expérience qui devraient leur interdire une telle course.

Fréquentation élevée, risques non négligeables, fascination pour le sommet, grand nombre des ascensions avec professionnels, notoriété internationale, tout se trouve réuni pour faire du Mont Blanc un cas qui mérite largement d'être étudié. Il faut se demander ce qu'est l'alpinisme sur les « voies normales » du Mont Blanc, avec ou sans guide, de quelle façon est commercialisé le Mont Blanc, quel type de clientèle est ciblée ; qui, comment, pourquoi va-t-on sur ces itinéraires classiques du Mont Blanc, quels sont les enjeux (écologiques, économiques, accidents...), et aujourd'hui quelles régulations sont possibles (quelles méthodes, quels acteurs ?)

2 La fréquentation du Mont Blanc

2.a. Fréquentation et fréquentations (Étienne Jaillard, OPMA)

Évaluer la fréquentation d'une région passe par l'analyse de son évolution dans le temps, et par celle de sa saisonnalité. Cette petite contribution vise d'une part à compléter les données présentées ci-dessous par Philippe Descamps sur le massif du Mont Blanc, et d'autre part à préciser les rythmes saisonniers de la fréquentation des sites de montagne.

L'évolution de la fréquentation des sites de montagne peut être évaluée d'après les nuitées payantes (hôtels, gîtes, campings, refuges...) dénombrées par les observatoires départementaux du tourisme (Fig. 1). On y voit que la fréquentation générale des régions des Alpes du Nord (Mont Blanc, Tarentaise, Maurienne) est en baisse, parfois significative (11% dans la région du Mont Blanc) depuis une dizaine d'années. Bien qu'elles ne prétendent en aucun cas refléter la fréquentation des refuges de haute montagne, ces indications sont compatibles avec les observations de Philippe Descamps sur la fréquentation du massif du Mont Blanc. Notons que la fréquentation est stable (Isère, région PACA) ou en hausse (Hautes-Alpes) dans les régions alpines plus méridionales.

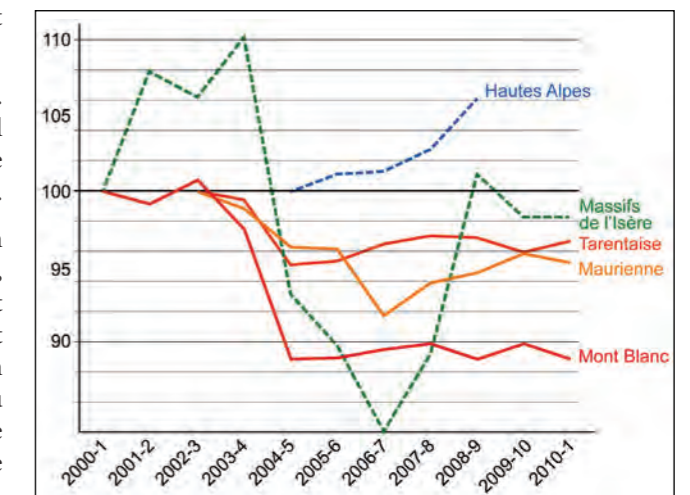


Fig. 1. Évolution de la fréquentation de quelques régions des Alpes françaises, donnée en pourcentage par rapport à l'année de début de la série de données.

Par ailleurs, la fréquentation est extrêmement variable au long de l'année. Par exemple, dans les Hautes Alpes, 47% des nuitées sont enregistrées en été et 38% en hiver, contre 6% et 9% au printemps et en automne, respectivement (Fig. 2). Parler de « fréquentation » impose donc de rapporter cette dernière à une époque de l'année.

2.a. Fréquentation et fréquentations (suite)

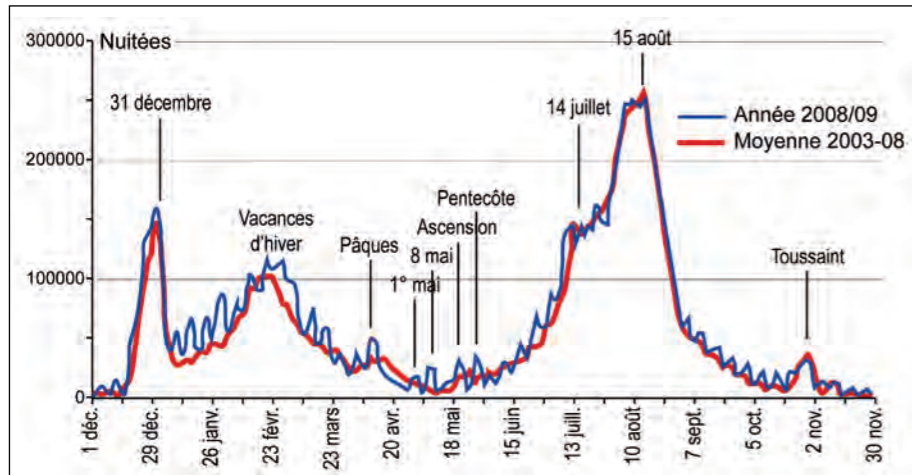


Fig. 2. Fréquentation dans les Hautes Alpes au cours de l'année, d'après les chiffres de l'année 2008-2009, et la moyenne des 5 années précédentes.

Si l'on considère la seule période estivale, toutes les régions alpines montrent une même évolution de la fréquentation, avec une croissance rapide début juillet, un premier pic à la mi-juillet et un plateau ou une croissance régulière fin juillet, puis un maximum de fréquentation durant la première quinzaine d'août, suivi d'une rapide chute au cours de la deuxième quinzaine du mois d'août (Fig. 3). Le pic de fréquentation de la mi-août représente environ 5 fois la fréquentation de début juillet ou de fin août, et 1,5 à 2 fois la foule de fin juillet. Ces chiffres amènent à 2 conclusions. D'une part, il semble que la fréquentation globale du massif du Mont Blanc ait plutôt baissé depuis 10 ans. En conséquence, à moins d'une concentration particulière des visiteurs sur la voie normale du Mont Blanc, une sur-fréquentation de cette dernière n'est pas avérée. D'autre part, si sur-fréquentation il y a, elle ne devrait concerner que de courtes périodes de l'année, autour de la mi-juillet et, surtout, de la mi-août.

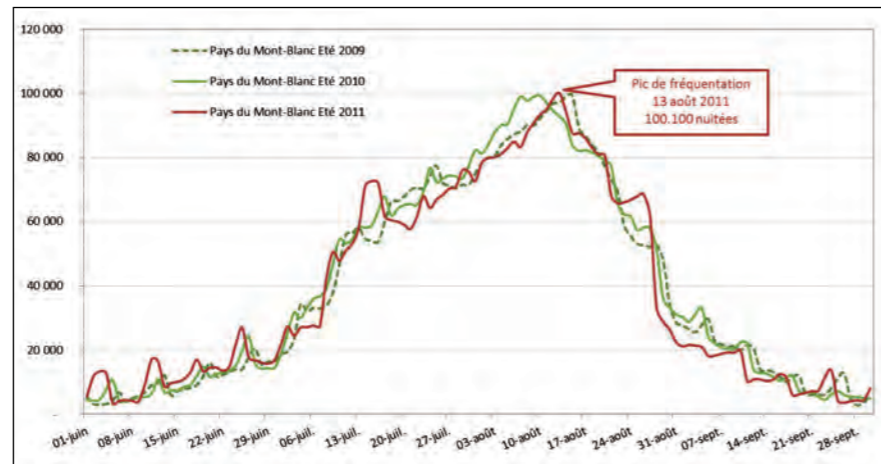


Fig. 3. Fréquentation du Massif du Mont Blanc (massif et vallée, toutes nuitées payantes confondues) au cours des étés 2009 à 2011.

2.b. Surfréquentation :

Éviter le préfixe pour ouvrir la réflexion (Philippe Descamps, OPMA)

Il est des préfixes qui tuent le débat et ruinent toute discussion. À propos du Mont-Blanc, faire précéder la nécessaire réflexion sur la fréquentation du préfixe « sur » vise à marquer un excès. Cette saturation du point culminant des Alpes mériterait d'être démontrée, tandis que la revalorisation de l'expérience du Mont Blanc mérite elle une approche nouvelle.

À force d'entendre que le Mont Blanc serait victime d'une « surfréquentation », peu de gens discutent même ce fait. Le constat d'une fréquentation croissante et non maîtrisable semble évident, tant il est partagé. Ce discours largement

répandu ne repose pourtant sur aucune information publique tangible. Bien au contraire, les rares éléments que l'on peut connaître l'infirmement totalement.

Ainsi, d'après les chiffres de l'Observatoire Savoie Mont Blanc, la fréquentation des trois principales voies d'entrée françaises dans le massif -Train du Mont Blanc, Chemin de fer du Mont Blanc et téléphérique de l'aiguille du Midi- enregistre depuis une décennie un léger... déclin, de plus 10 % en moyenne (voir graphique page 5).

Chacun garde à l'esprit l'image des alpinistes dormant sur les tables au refuge du Goûter. Une enquête sur les vraies raisons

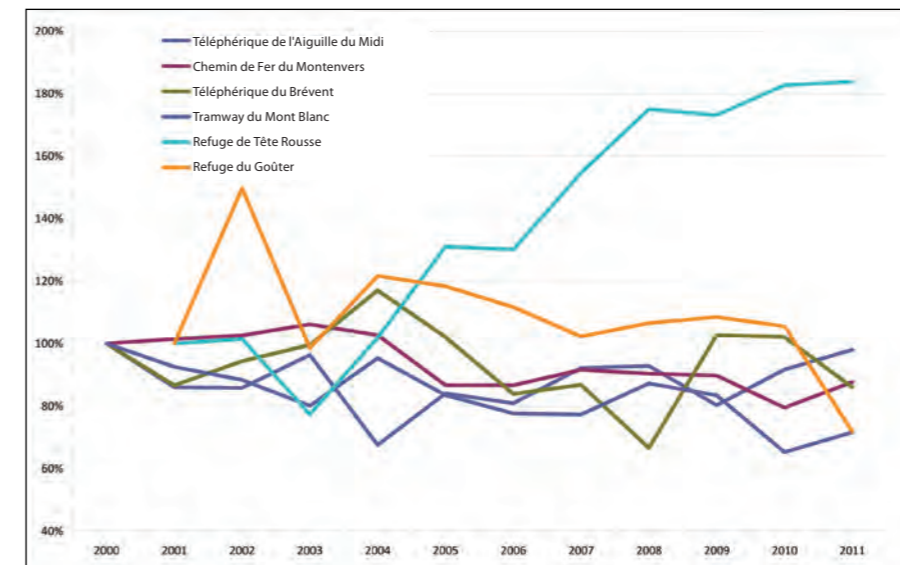
de ce phénomène particulier serait sans doute instructive... Mais les chiffres de fréquentation depuis 2001 n'indiquent en rien un phénomène non maîtrisable, puisqu'en dehors d'une baisse liée aux travaux en 2011, la fréquentation est globalement stable. Le seul site ayant connu une hausse de fréquentation est le refuge de Tête Rousse. Mais ces chiffres sont peu parlants, car un nouveau bâtiment plus grand et beaucoup plus confortable a été ouvert en juin 2005.

Cette photographie statistique est bien entendu beaucoup trop floue pour éclairer la réflexion nécessaire sur la fréquentation du Mont-Blanc, notamment parce qu'elle agglomère les simples touristes et les alpinistes. Elle doit permettre tout de même de prendre de la distance vis-à-vis

de certains discours. Une enquête fine sur la fréquentation du massif par les alpinistes apparaît nécessaire. Ce serait un préalable à toute mesure de régulation coercitive. Il conviendrait notamment de pouvoir observer les phénomènes de « pics » de fréquentation, qui nourrissent l'image du Mont Blanc, mais sont loin de refléter sa réalité quotidienne. On sait aussi qu'un travers classique des politiques publiques est de dimensionner les équipements, ou les règlements pour les « pics ». Analysons aussi finement la nature de la demande de montagne et par exemple les raisons d'une focalisation sur certains itinéraires, tandis que d'autres sont délaissés.

Accepter le préfixe conduit inconsciemment à connoter cette fréquentation. Cela nourrit également les arrière-pensées

les plus extravagantes, qui frisent parfois la xénophobie. Pour faire vite : « Certains n'auraient rien à faire ici ». Peut-être, mais qui et pourquoi ? Que ce sommet emblématique attire du monde, ne voilà rien de surprenant et voilà même aussi une chance pour tous ceux qui vivent de la montagne. Plutôt que s'enfermer dans la déploration, faisons l'inventaire des aspects positifs et négatifs de cette fréquentation. Travaillons sur ces derniers en réduisant le risque, en réduisant les échecs de cordées mal préparées, en réduisant les nuisances sur l'environnement. Acceptons que d'autres puissent aussi vivre un grand moment sur ces flancs. Revalorisons cette belle expérience du Mont Blanc.



Sources : FFCAM pour les refuges, Savoie Mont Blanc pour la fréquentation des remontées. Pour l'Aiguille du midi, il s'agit des montées seules avant 2009. Après cette date, les chiffres indiquent les Allers et les retours, et ont donc été divisés par deux.

2.c. Fréquentation :

la vision des guides (Bruno Pellicier, guide, OPMA)

Les guides constatent une évolution de leur clientèle, constituée de plus en plus et en majorité de gens qui n'ont pas d'expérience d'alpinisme, et dont 70% ne feront plus jamais de montagne. À l'inverse, les stages en collectivité se font maintenant en 5 jours, éventuellement terminés par le Mont Blanc, et donc avec de moins en moins de Mont Blanc « sec ». Dans les années 80, on amenait les gens vers le Mont Blanc en le présentant comme une course facile, en espérant les amener à l'alpinisme, ce qui ne fut pas le cas.

Par ailleurs, de 2006 à 2012, les cordées avec guides sont

passées au refuge du Goûter de 42% à 55%, même si les données sur la fréquentation des refuges ne sont fiables que quand réservations et paiements au refuge sont informatisés. Cette augmentation est en grande partie due à une recommandation de la compagnie pour limiter les clients à 2 par cordées avec guide. Et même ainsi, certains guides faisant réserver par leurs clients, les données sur les cordées avec guides sont incertaines, sans parler des gens ne passant pas par les refuges.

L'ensemble des lettres en version PDF peut être consulté à l'adresse <http://www.cafo.org/spip.php?rubrique80>

3. Régulations ou pas ?

3.a. Les fondements de l'alpinisme

(Nicolas Savelli, OPMA)

Je me limiterai à souligner que la surfréquentation est une donnée des plus subjectives qui renvoie à la notion de capacité de charge : à partir de quel niveau de fréquentation jugerait-on la montagne ou un itinéraire « trop fréquenté » au point de le réglementer. En alpinisme, celle-ci est surtout liée à mes yeux aux dangers objectifs liés à la présence de personnes « au-dessus » (et non pas à la protection de l'environnement pris dans son sens général), ces autres alpinistes étant assimilés à des dangers « objectifs » (pour les chutes d'objets et/ou leur nombre si l'on retient l'hypothèse que la foule réduit le discernement des suivants) : mais le principe même de l'alpinisme est de définir soi-même où l'on place le curseur dans la prise de risque, entre les risques « objectifs » et « subjectifs ». Accepter et cautionner une réglementation c'est accepter et cautionner de renier les fondements même de l'alpinisme et de ses valeurs.

3.b. La question de la régulation dans les sports de montagne

(Olivier Obin, Coordination Montagne)

Le Mont Blanc, plus haut sommet des Alpes attire chaque année de nombreux candidats au sommet. La fréquentation importante a soulevé ces dernières années différents problèmes concernant la sécurité, le respect du site ou la fréquentation des refuges. L'accidentologie importante dans le couloir du Goûter (chutes de blocs), de nombreux dévissages dans des parties relativement accessibles techniquement ou des avalanches et chutes de sérac importantes (Mont Blanc du Tacul) posent des questions concernant la fréquentation. Le nombre d'alpinistes présents simultanément n'accroît-il pas certains risques ? Les pratiquants connaissent-ils tous suffisamment le milieu et ses risques ? Ont-ils tous le niveau technique suffisant ? L'ouverture prochaine du nouveau refuge du Goûter marquera en 2013 une nouvelle étape dans l'histoire du Mont Blanc. Au-delà des qualités intrinsèques du bâtiment, ce dernier devra dorénavant ne pas accueillir plus de monde que sa capacité ne le prévoit. Le camping étant interdit dans l'intégralité du Site Classé du Mont Blanc, l'installation de tentes autour du refuge est aussi appelée à disparaître. Dès lors comment s'assurer que seuls les alpinistes ayant réservé leur nuitée ou n'ayant pas prévu de camper dans le périmètre du Site Classé s'engageront dans l'ascension ? La question soulevée ici est celle de la régulation de la fréquentation. Mais qu'entend-t-on vraiment par régulation ? Et quels préalables doivent être fixés avant de s'engager dans la recherche de solutions ?

Qu'est-ce que la régulation ?

Dans l'inconscient collectif, la notion de régulation a le plus souvent une connotation négative. Celle-ci est liée à l'idée qu'il s'agit de mettre en place une réglementation et de restreindre des libertés individuelles. Mais la régulation

peut aussi permettre de protéger le public fréquentant un lieu, en travaillant à plus de sécurité ou en veillant à préserver l'attractivité d'un site. La notion de régulation est le plus souvent utilisée dans les domaines de l'économie, des politiques publiques ou de l'environnement. La définition que l'on peut en donner est le souhait, à travers diverses actions, de maintenir un système dans un état acceptable. La notion de régulation sous-entend donc de connaître le système en question et de s'accorder sur ce qui est acceptable ou pas. Il ne s'agit pas d'une action simple (celle de réguler) mais d'un processus. Celui-ci est engagé lorsque des problèmes deviennent publics, c'est-à-dire lorsqu'une action publique doit être engagée pour les résoudre. Il est donc question, comme dans toute action publique, de gouvernance, de méthode, de moyens ou d'objectifs. Nous détaillons ici essentiellement la méthodologie la plus souvent mise en œuvre.

La régulation environnementale a pour objet, par exemple, de garantir la non dégradation d'un écosystème ou la préservation d'habitats d'espèces. Pour cela, différentes notions connexes sont utilisées. Il s'agit tout d'abord d'identifier les problèmes et de connaître la nature de la fréquentation, en quantité, mais aussi en qualité. Par exemple, qui passe sur un sentier donné : randonneurs, coureurs ou vététistes ? En fonction du type de pratique, les impacts sur le sentier (érosion) et les impacts périphériques (déchets, modification du tracé) ne seront pas identiques. Les randonneurs chercheront peut-être à accéder à des points de vue, tandis que traileurs et vététistes s'attacheront à choisir le tracé le plus adapté techniquement. La question est donc, dans un premier temps, de bien connaître la fréquentation et les problèmes qu'elle peut induire. Ensuite, les environnementalistes soulèvent la question des enjeux. Quels sont les risques : dérangements, piétinement d'espèces, cueillette, érosion du sol ? Dans le champ des sports de montagne (mais aussi concernant de nombreux sites touristiques), les risques peuvent aussi être les dégradations entraînant une perte d'attractivité du site. C'est le cas par exemple lorsqu'un sentier devient inutilisable car les passages antérieurs ont entraînés une érosion, ou dans le cas des voies d'escalade devenues trop patinées. Une fois les risques évalués, et avant de passer aux propositions d'action, il convient de définir des objectifs de gestion du site. Les objectifs doivent-ils être quantitatifs ou qualitatifs ? Doivent-ils concerner les espèces (comptages, suivis) ou la fréquentation (nombre et qualité des pratiquants) ? Cette seconde phase consiste en une évaluation des risques et la définition d'objectifs. Enfin seulement, dans un troisième temps des propositions d'actions sont élaborées. Les actions mises en œuvre peuvent être très variées : aménagement du site, réglementation, zonage, entretien, sensibilisation, etc. Il peut aussi s'agir d'adapter la gouvernance du site concerné. Enfin, la régulation s'accompagne parfois d'une observation des problématiques, réalisée au travers de la définition d'indices, afin d'évaluer l'efficacité du processus.

La régulation est une notion complexe dont la méthodologie de mise en œuvre s'appuie à la fois sur la connaissance du lieu, l'identification des problèmes, une évaluation des risques, la définition d'objectifs et la définition d'un plan d'action. Une fois ce processus engagé, il faut encore observer et évaluer la réussite des actions mises en œuvre et le cas échéant savoir les adapter (évaluation et réflexivité). Les démarches de régulation s'engagent généralement lorsqu'un intérêt public est en jeu, ce qui est le cas concernant la fréquentation du Mont-Blanc, à minima concernant la sécurité.

Qu'en est-il du Mont Blanc ?

Dans le cas de l'alpinisme dans le Massif du Mont Blanc, la fréquentation est très variée. La question de la régulation ne se pose pas sur les itinéraires techniques, lesquels sont relativement peu fréquentés. Les problèmes liés à la fréquentation apparaissent essentiellement autour des itinéraires les plus classiques (trois monts et voie historique du Goûter) et ils sont de plusieurs natures. Ils concernent **en premier lieu l'accidentologie élevée**, notamment sur certains points noirs comme le couloir du Goûter ou le sérac du Mont-blanc du Tacul. L'accidentologie soulève des questions concernant la préparation des alpinistes, leur connaissance du domaine de la haute montagne mais aussi le nombre élevé de pratiquants les jours d'affluence. Une étude réalisée par la fondation Petzl¹ a permis de mesurer l'affluence en aval du refuge du Goûter. Par exemple, elles mettent en évidence des horaires des pics de fréquentation au départ du refuge de tête Rousse ou correspondant aux horaires du Tramway du Mont Blanc (TMB). **La seconde problématique est celle de la fréquentation du refuge du Goûter et le camping qui s'organise autour**. Il s'agit à la fois de problème de sécurité (capacité d'accueil du refuge) et de respect du site (camping interdit). Les seules autres données disponibles concernant la fréquentation des refuges. Elles permettent par exemple d'identifier les périodes de grande affluence. Enfin, **la troisième problématique concerne l'environnement et le respect du site** (propreté des itinéraires ou de la cabane Vallot par exemple).

Si les problèmes sont identifiés, il est encore délicat, au vu des données actuellement disponibles, de faire une corrélation avec la qualité ou la quantité de fréquentation. Sur ce point, il n'existe que des spéculations. Par exemple, concernant l'accidentologie, certains diront que des accidents sont imputables à un manque de préparation ou de connaissance du milieu de la part des candidats au sommet. Mais que savons nous des motivations, de la préparation et du niveau technique des alpinistes qui s'engagent sur ces itinéraires ? D'autres diront que plus on est nombreux sur un itinéraire plus on augmente l'exposition aux chutes de blocs. Mais là encore, les travaux sur l'accidentologie disponibles ne permettent pas d'être affirmatif. De nombreuses hypothèses sont ainsi évoquées, de la plus probable à la plus fantaisiste. Mais force est de constater que dans l'état actuel des connaissances sur la fréquentation il est difficile d'identifier précisément les causes des problèmes observés. La seconde phase du processus de régulation, concernant l'évaluation

des risques et la définition d'objectifs, apparaît alors comme très aléatoire. Et il est difficile de croire que la troisième phase, la définition d'un plan d'actions, puisse être engagée de manière efficiente.

Réguler la fréquentation de la montagne ?

Montagne et régulation sont ils des termes compatibles, dès lors que la haute montagne est, elle, associée à la liberté de chacun ? Les processus de régulation ont pour objectif, nous venons de le voir, de résoudre des problèmes publics ou environnementaux. Si l'on s'en tient à cette définition large, de nombreuses pratiques sportives en montagne en sont l'objet, sans que les pratiquants aient l'impression d'une atteinte à leur liberté. Plutôt que de débattre sur le bien fondé de ces mesures, nous essayons ici de catégoriser les types de régulations qui peuvent être mises en œuvre, en nous appuyant sur des exemples existants.

La première forme de régulation est économique, non pas dans le sens de la régulation d'un marché, mais au travers de la mise en place de droits d'accès. Plusieurs via ferrata sont d'accès payant, c'est aussi le cas dans certains Parcs Nationaux, en Croatie par exemple. La présence d'un droit d'entrée peut avoir pour effet de limiter la fréquentation.

Il existe aussi des **régulations au travers de la réglementation**, plus ou moins contraignante, pour des raisons de sécurité, de conflits d'usage ou d'environnement. Les exemples les plus courants en France sont les arrêtés municipaux ou préfectoraux concernant les canyons. Ceux-ci précisent un matériel et un nombre maximal de personnes, des horaires et des périodes d'interdiction. Il s'agit à la fois de diminuer l'accidentologie, mais aussi, pour certains sites, de concilier les usages de la rivière, notamment avec les pêcheurs. A noter que cette réglementation concernant les canyons entraîne très rarement une verbalisation, souvent faute d'avoir prévu les moyens d'application au niveau local. Ce n'est pas le cas par exemple de la réglementation des Parcs Nationaux où l'application est réelle (survol à moins de 1000 mètres du sol, zones interdites aux VTT, etc.)².

On observe aussi des processus de **régulation par la responsabilisation des pratiquants**. Les problèmes sont directement exposés et il est demandé aux pratiquants de s'engager dans une démarche responsable. Les outils mis en œuvre peuvent être des outils de communication, mais aussi des chartes ou des codes de bonne conduite. Ces outils peuvent s'adresser à tous les pratiquants ou, dans certains cas, uniquement aux professionnels. Un exemple courant est celui du système d'emprunt de la clé, développé par les spéléologues. La cavité est fermée et la clé est disponible le plus souvent à la mairie, contre signature d'un registre. L'objectif est de pouvoir retrouver l'auteur d'éventuelles dégradations, mais surtout de prévenir celles-ci par un effet dissuasif.

Les pratiquants eux-mêmes produisent **des formes d'autorégulation**. Le problème est alors traité avant qu'il ne devienne public, voire la démarche est engagée avant que le problème n'apparaisse. La non-divulgaration volontaire

1-voir <http://www.fondation-petzl.org/reduire-le-risque-dans-le-couloir-du-gouter>

2- Distinguons à ce sujet, les activités interdites des activités réglementées. Dans ce dernier cas, des conditions d'exercice de l'activité sportive sont fixées après une concertation entre les parcs et les fédérations sportives.

Fréquentation de la haute montagne et régulation :

l'exemple du Mont Blanc

3. Régulations ou pas ? (suite)

de certains sites a pour effet secondaire une limitation de l'affluence.

Un autre système consiste en une **régulation par quotas**. Un nombre de personne maximum est autorisé par jour. Ce système est utilisé dans certains sites fermés (la visite de l'Alhambra à Grenade par exemple), mais aussi parfois par l'intermédiaire d'un hébergement. C'est le cas de la descente en canoë des gorges de l'Ardèche. Les places au bivouac étant limitées et la réservation obligatoire, les pratiquants ont le choix entre réserver leur nuitée ou réaliser l'intégralité de la descente en une seule journée. Ce système n'est pas nécessairement assorti d'une réglementation, une convention entre l'organisme gestionnaire et les loueurs de canoë étant suffisante dans l'exemple cité.

Dans certains cas, la **régulation** est réalisée **au travers d'aménagements du site**. Des objectifs environnementaux peuvent être atteints par exemple par des aménagements adéquats. Certains sentiers sont ainsi préservés des risques d'érosion.

On observe aussi des méthodes de **régulation par la sélection des pratiquants**. Il peut s'agir de rendre le site plus difficile d'accès techniquement afin que seuls les pratiquants d'un certain niveau puissent y accéder. Dans certains sites d'escalade, les ouvriers n'équipent pas de voies relativement faciles, afin de réserver le lieu à une catégorie de pratiquants. Il s'agit dans ce cas à la fois d'une autorégulation (car produite par les pratiquants). L'Ultra Trail du Mont-Blanc, comme de nombreuses autres courses pédestres a aussi choisi ce mode de régulation pour sélectionner les concurrents. Une liste de courses est demandée (attestation de « finisher » à l'appui) à l'inscription.

Dans certains cas, une **régulation au travers de l'accessibilité du site** est mise en œuvre. Il ne s'agit pas ici de rendre le site moins accessible techniquement, mais juste de rallonger ou complexifier les conditions d'accès. Une réservation peut être nécessaire (cf. certains Parcs Nationaux Américains) ou une demande d'autorisation peut être rendue obligatoire. Il s'agit ici de mesures dissuasives visant à diminuer la fréquentation.

La **régulation** peut être recherchée **à travers un objectif conatif**. Il s'agit dans ce cas de travailler à faire changer un comportement. Le pratiquant peut ne pas s'apercevoir du dispositif engagé. Les objectifs conatifs sont souvent recherchés en marketing. Il s'agit de changer des comportements de consommation, soit au travers d'une communication soit au travers de l'aménagement du lieu de la consommation. On peut citer autour des sports de montagne l'aménagement de parkings en pente pour empêcher le camping sauvage ou l'éloignement du lieu de stationnement pour diminuer une fréquentation.

Enfin, il existe aussi des mesures de **régulations indirectes**. L'objectif est ici de déplacer une partie de la fréquentation d'un site vers un autre site. Le site de déstagement est rendu plus accessible, publicisé ou aménagé afin que les pratiquants changent d'objectif.

Le risque principal consécutif à la mise en œuvre d'une de ces mesures de régulation est de porter atteinte à l'image du site. Cependant, ce changement d'image peut aussi être

un objectif recherché. C'est le cas pour les acteurs de la Coordination Montagne, qui, dans le cas du Mont Blanc, souhaite revaloriser l'expérience vécue lors de l'ascension. Les problèmes rencontrés au refuge, la propreté du site ou les accidents contribuent en effet à dévaloriser l'image du Mont Blanc. Dans ce cas, les objectifs sont aussi affectifs.

4 - L'image de l'alpinisme

(extrait d'un débat au sein de l'OPMA)

L'affluence actuelle vers le Mont Blanc donne une image dégradante de l'alpinisme : atmosphère désagréable de tension, altercations dans les refuges, sur les points de passages étroits, donc délicats avec trop de monde, problèmes d'hygiène, voire d'environnement (certains ont été choqués en voyant la neige jaune de pisse, aux abords du refuge du Goûter).

D'autre part, si l'on revenait à une pratique moins marchande de la voie normale du Mont Blanc, il n'y aurait plus de problème de sur-fréquentation du refuge du Goûter. Les quelques étrangers n'ayant pas réservé leur place en refuges, ou les quelques inexpérimentés en tongs et sans baudrier n'expliquent pas la sur-fréquentation observée. La campagne de communication sur « Réussir le Mont Blanc » aurait peut-être dû commencer plus tôt. La question est désormais de savoir comment faire de l'alpinisme sans faire le Mont Blanc, même si celui-ci reste un mythe et un symbole aux yeux de l'opinion publique. Les mascarades avec différents people constituent autant de couches remises sur le Mont Blanc, encore des publicités...

Sachant que les autres voies du Mont Blanc posent les mêmes problèmes (80% des clients du refuge des Cosmiques vont au Mont Blanc), ou des problèmes de difficulté ou de sécurité (route des Aiguilles Grises), il ne faut plus communiquer sur les 4000, mais valoriser d'autres sommets et présenter positivement la montagne en général. C'est a priori un travail de communication des représentants des pratiquants auprès des médias et du public.

~~~~~  
*Pour en savoir plus (Philippe Bourdeau, chercheur en géographie alpine)*

*Pour élargir la question, on peut aller chercher des expériences et savoir-faire du côté de l'ingénierie de gestion des grands sites patrimoniaux ou naturels (Grands sites comme le Pont du Gard ou la Pointe du Raz, l'Alhambra de Grenade...), en retenant peut-être des démarches transposables...*

*- L'INTERNATIONAL COUNCIL ON MONUMENTS AND SITES (ICOMOS) et l'Atelier technique des espaces naturels (ATEN) ont publié des choses sur cette question.*

**Références à consulter :**

- <http://openarchive.icomos.org/360/>

- [http://france.icomos.org/fr/publications/1-cahiers/30-accueil\\_amaenagement\\_et\\_gestion\\_dans\\_les\\_grands\\_sites.htm](http://france.icomos.org/fr/publications/1-cahiers/30-accueil_amaenagement_et_gestion_dans_les_grands_sites.htm)

- <http://ct60.espaces-naturels.fr/vaut-le-detour-les-grands-sites>

- <http://ct80.espaces-naturels.fr/sports-de-nature-outils-pratiques-pour-leur-gestion>

- Florence Desprest : "Enquête sur le tourisme de masse" (Ed. Belin, 2000), aborde la question de la gestion des fréquentations dans les sites touristiques majeurs